



Protection Sociale

Une marketplace santé digitale pour les courtiers d'assurance

Naimiadmin/11 septembre 2020/ Laisser un commentaire

A l'occasion des Journées du Courtage des 15 et 16 septembre prochains, **So-Soft** présentera sa Marketplace Santé, totalement ouverte, à destination des courtiers en assurance.

Il s'agit d'un moteur digital de comparaison et de vente gratuit qui propose en quelques clics la l'offre santé adaptée à ses clients. So-Soft compare 2500 contrats et tarifie près de 300 solutions en Santé (Individuels, Seniors et TNS), que le courtier soit codé ou non auprès des compagnies d'assurance ou des mutuelles.

Cet outil, accessible on-line, est ouvert à tous sans aucun engagement, ni modification des relations avec ses assureurs.

En 3 étapes simples et rapides, le courtier compare les offres aux besoins exprimés par son client (garanties et tarifs) ; il identifie facilement les meilleures propositions puis lui remet une étude complète, intégrant tous les aspects règlementaires de devoir de conseil.

Si le client est déjà titulaire d'un contrat, il suffit d'identifier la solution en place dans la base historique parmi plus de 2500 références et de lancer la recherche d'une nouvelle offre.

Plusieurs stratégies assistées par les algorithmes So-Soft sont développées selon 3 axes :

- L'Optimisation pour trouver une meilleure couverture pour un prix équivalent)
- Le Budget, pour trouver un équivalent moins cher)
- La Couverture pour prendre en compte l'évolution des besoins et de la situation de vie du client

Pensé nativement en mode ouvert, So-Soft, dans sa version « MAX », s'interconnecte facilement avec les CRM du marché, évitant ainsi les ressaisies et les pertes de temps.

Les courtiers qui ne sont pas spécialisés en santé trouveront des fonctionnalités-clés leur permettant d'aborder le secteur de la santé, dans un esprit de diversification.

Plusieurs modes de recherche sont à leur disposition : des filtres intelligents, un langage commun de comparaison des garanties, une interface simple

So-Soft est en mesure dès maintenant de répondre à l'éventuelle obligation de révision annuelle des portefeuilles (perception des commissions), qui pourrait être exigé prochainement par la DDA. So-Soft permet de répondre très simplement et rapidement à

cette obligation et même d'aller plus loin grâce à un accès et un suivi facile des offres alternatives pouvant être proposées aux clients.

Pour pouvoir proposer une Marketplace complète avec un historique des offres riche et à jour des dernières nouveautés produits, So-soft a noué des partenariats avec des assureurs ou courtiers grossistes tels que Swiss Life, April, SPVIE, Generali, GAN, APICIL, Henner ... »

Source : communiqués de presse 11 septembre 2020